Image not found or type unknown

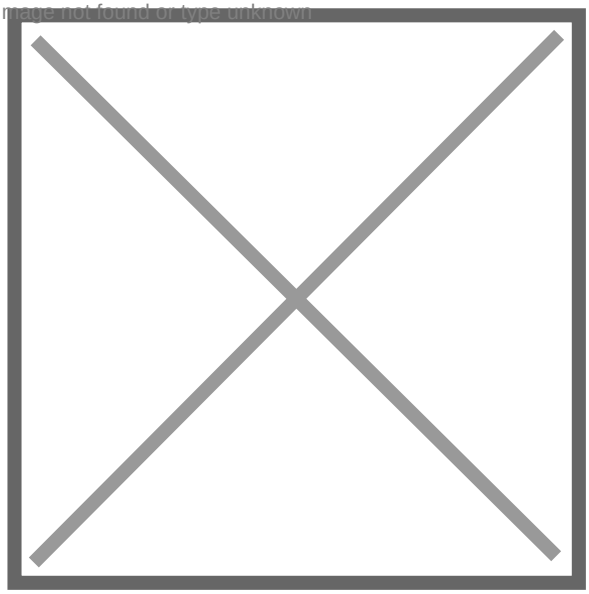

Droit et avantage des intérmaires

Par **dudu123**, le **04/12/2010** à **13:40**

Bonjour je suis intérimaire depuis mi-janvier 2010 dans la même société. Dans la société utilisatrice ils ont des primes de noël récompensé par des chèques cadeaux qui avoisine les 150euros, des primes de participation, prime d'intéressement et au 13e mois.
J'aimerais savoir en tant qu'intérimaire travaillant depuis 11mois dans la même société ai je droit de demander ces primes à la société utilisatrice. Si oui comment peut on les réclamer si la société utilisatrice ne veut pas me les donner ? à t'ont une date limite pour les réclamer?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés